



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Opération programmé d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Centre
Ville : Subventions façades et accès commun**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97483

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Opération programmé d'amélioration de l'habitat (OPAH) du
Centre Ville : Subventions façades et accès commun**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la mise en place de l'OPAH du Centre Ville suivant délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 1992, il avait été institué le principe de subventions pour ravalement de façades. Cette formule a été reconduite par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Février 1997.

Ces délibérations précisaient qu'un accord préalable de subvention devait intervenir avant tout démarrage de travaux, constituant ainsi un engagement servant de base au Service Comptabilité.

Or, certaines demandes de subventions sont déposées après l'exécution des travaux. Les éventuels bénéficiaires ont, en effet, confondu cette exigence avec la déclaration de travaux exemptés de permis de construire qui leur a été délivrée parallèlement.

Etant donné la complexité du montage de l'opération S.C.I. ARTISSIMO, 7 rue Basse et 29 rue Brisson qui contribuait à créer pour la première fois un accès commun. La bonne foi du demandeur et la conformité des travaux par rapport au cahier des charges du fonds façades et fonds accès commun sont prises en compte.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder à la S.C.I. ARTISSIMO la subvention pour ravalement de façade liée à la réhabilitation de logements dans le cadre du Programme Social Thématique (P.S.T.) pour un montant de 9 150,46 F et la subvention pour la réalisation d'un accès commun pour un montant de 27.500 F.

Les crédits sont ouverts au budget 1997, fonction 925 S/fonction 521 article 65728.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)